



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 12 mai 2021

Lutte contre la pauvreté par l'accès à l'emploi : 3 territoires en Occitanie sélectionnés pour déployer le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

L'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté. Alors l'efficacité des parcours d'insertion doit être renforcée. Le droit à un accompagnement personnalisé doit plus que jamais devenir une réalité tangible et accessible en tout point du territoire.

Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le président de la République le 13 septembre 2018, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent. Il s'ancre dans la continuité de l'engagement déjà en place pour l'insertion sociale et professionnelle comme la contractualisation avec les conseils départementaux dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté pour l'insertion des allocataires du RSA, le plan de relance pour l'inclusion, l'extension des territoires zéro chômeur, le plan 1 jeune, 1 solution, etc.

Un premier appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 16 décembre 2020 afin de sélectionner les **31 territoires de déploiement en 2021**, 39 candidatures ont été déposées dont 37 recevables. Parmi les territoires sélectionnés, trois se trouvent en Occitanie : l'Aude (11), l'Aveyron (12) et le Tarn (81). Ces départements pourront profiter de l'effort conjoint des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle qui regroupent l'État, Pôle emploi, la CAF, les missions locales, le Cap emploi, les régions, les communes et EPCI, mais aussi les associations et entreprises. Cette **approche commune favorisera la continuité des étapes jusqu'à la reprise d'activité** des jeunes, des allocataires du RSA, et des demandeurs d'emploi dont les personnes en situation de handicap.

L'objectif étant d'activer tous les leviers nécessaires à la reprise d'une activité professionnelle : formation, immersion en entreprise, création d'entreprise, emploi, hébergement, logement, santé, mobilité, garde d'enfants... Tout en garantissant, le **droit de choisir et de réaliser son projet professionnel**, le **droit à la continuité de parcours** pour ne pas tout recommencer à chaque fois, et enfin le **droit de bénéficier d'un accompagnement social adapté** et de bénéficier de toute l'offre du territoire.

Concrètement pour les publics de ces territoires retenus cela correspond à :

- **bénéficier d'un diagnostic pour concrétiser son projet de reprise d'activité** ;
- se voir proposer une même méthode de diagnostic quelle que soit la structure qui l'accompagne ;
- avoir des entretiens de diagnostic et de projet menés conjointement par un spécialiste du champ social et du champ professionnel...

Cela passe par :

- la coordination et le suivi partagé des parcours (clarification systématique de la situation des personnes accompagnées, accès à des entretiens réguliers dans des délais réduits entre chaque étape du parcours, proposition de solutions conjointes au travers de groupes de professionnels, accompagnement dans les premiers mois de la reprise d'activité) ;
- la coordination et la connaissance de l'offre (recensement de l'ensemble des solutions d'insertion, organisation de la mobilisation des entreprises pour favoriser le retour à l'emploi dans les secteurs en tension via les immersions et la formation, conception de nouvelles offres d'accompagnement) ;
- la méthode d'accompagnement (associer les usagers à l'évaluation des accompagnements, développement de la formation et des temps d'échanges conjoints entre les professionnels des différents acteurs).

En 2021 l'État consacre un **budget total de 30 millions d'euros** pour le déploiement du SPIE dont : **15 millions d'euros pour soutenir la mise en œuvre des projets** dans les territoires retenus, et **15 millions d'euros pour l'accompagnement technique** national dont les solutions numériques. Membre de chaque consortium, il impulsera une dynamique, aux côtés du conseil départemental et de Pôle emploi notamment, pour contribuer à conforter les partenariats et les projets du territoire ; préfets, commissaires à la lutte contre la pauvreté, DREETS et DDETS seront fortement mobilisés.

« À l'image de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en tant que partenariat élargi qui mobilise activement l'ensemble des services de l'État, des collectivités territoriales et des associations, le SPIE innove avec une solution coconstruite pour permettre à tous et à toutes de retrouver le chemin de l'emploi, et ainsi sortir de la pauvreté. C'est pourquoi, je suis enthousiaste à l'idée que trois des départements d'Occitanie aient été sélectionnés pour cette première vague d'AMI » , Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie
www.occitanie.gouv.fr/communiqués

Contact Presse DREETS
Christine LEMOAL 06 29 85 54 40